

# **LETTRE OUVERTE**

21 avril 2018

**GROUPE SANTE de COLMAR**  
**Siège social : 14 Cour Sainte Anne 68000 COLMAR**  
[www.groupesantecolmar.net](http://www.groupesantecolmar.net) – [contact@groupesantecolmar.net](mailto:contact@groupesantecolmar.net)

## **Mise en place des compteurs LINKY sur le territoire du département du Haut-Rhin.**

Adressée à

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin à COLMAR
- Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération de COLMAR, Maire de COLMAR, Président de la SAEM VIALIS
- Madame la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin,
- Messieurs les députés du Haut-Rhin
- 

A annexer à :

1 – La requête déposée à la Préfecture du Haut-Rhin, le vendredi 3 juin 2016 accompagnée d'une pétition de 5115 signataires opposés aux compteurs communicants.

2 – Lettre ouverte en date du 8 juin 2017 adressée à la Préfecture du Haut Rhin.

3 – La requête déposée à la Préfecture du Haut-Rhin, le samedi 09 septembre 2017 accompagnée d'une pétition de 8326 signataires opposés aux compteurs communicants.

**Aucune réponse à ce jour.**

### **Rappel : Consommateurs**

L'installation d'un compteur communicant LINKY en remplacement de l'ancien compteur n'apporte aucune valeur ajoutée à l'utilisateur. Pour la Cour des comptes, le compteur Linky sert principalement à "rémunérer" Enedis, la filiale d'EDF, au détriment du service rendu aux consommateurs - Cf Rapport cour des comptes 2018 [www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) linky.

Les factures d'électricité augmentent en moyenne de 10% pour les appartements et jusqu'à 20% pour les maisons. Les factures des usagers du département du Haut-Rhin que nous détenons en témoignent.

Une famille sur quatre subit de vrais dysfonctionnements – cf Enquête de l’UFC-Que choisir N° 562 – octobre 2017. Enedis accumule les erreurs sans avoir à rendre de comptes. Enedis refuse souvent à assumer sa responsabilité concernant les problèmes posés par le compteur Linky (d’après le sondage 9 fois sur 10).

Enedis ne semble rien apprendre de ses erreurs et préfère défendre ses intérêts au lieu de ceux de ses clients.

Les consommateurs réellement intéressés par le monitoring en temps réel n’ont pas attendu LINKY: il existe de nombreux dispositifs, faciles à installer sur l’arrivée électrique, qui font la même chose depuis des années. Si économie il y a, du « *fait d’une prise de conscience écologique* », elle ne sera que très minime, tout le monde en est aujourd’hui bien conscient.

Les installations continuent à se faire par des sous-traitants mal formés, rémunérés au nombre de compteurs remplacés. Les poses s’effectuent souvent à la hussarde. Le compteur électrique d’une habitation est pourtant un élément essentiel devant fonctionner sans risque pour l’usager. Il est constaté sur le terrain qu’ENEDIS fait du « forcing » quotidiennement pour installer le maximum d’appareils.

**Les supports sur lesquels sont installés les compteurs électriques ne sont pas conformes à la réglementation. Que fait-on ? Qu’envisagez-vous de faire Monsieur le Préfet pour remédier à ce problème de sécurité qui concerne tous les haut-rhinois ?**

### **CONFIDENTIALITE**

ENEDIS craint des piratages par des dispositifs de brouillage. Vu la faiblesse du signal CPL, et l’absence de filtres, il s’avère en théorie très facile de polluer suffisamment tout le réseau électrique jusqu’au concentrateur afin que les compteurs ne puissent plus communiquer entre eux. Reste un autre type de piratage bien plus dangereux, probable et cette fois à grande échelle : celui du centre de traitement des données ENEDIS ou de l’un de ses prestataires à qui il fournit les courbes de charges. A l’heure actuelle, aucun organisme ultra-sécurisé ne peut éviter des intrusions ou affirmer qu’il ne sera pas victime d’une faille de sécurité.

L’accumulation d’un grand nombre de relevés permet d’établir « une courbe de charge » qui indique précisément l’évolution de notre consommation. Plus les mesures sont nombreuses, plus l’intérêt pour les distributeurs et autres est grand. LINKY permet la transmission de données en permanence. La courbe de charge renseigne quiconque sur vos habitudes, vos heures où vous vous levez par exemple. Il permet même de déterminer si les lieux sont occupés, le nombre de personnes vivant au foyer, la qualité de l’isolation thermique de votre bien etc...Il est indéniable qu’une courbe de charge intéresse beaucoup de monde, les vendeurs de fenêtres par exemples, pompe à chaleur etc...

Monsieur MONLOUBOU, président du directoire d’ENEDIS admet que les données issues du LINKY peuvent servir de levier d’innovation aux start-up.

**Personne ne peut garantir à long terme la confidentialité des données des clients.**

Il apparaît que de nombreux clients déjà équipés d'un Linky n'ont pas donné, comme le prévoit la loi et la recommandation de la CNIL, leur accord exprès pour la transmission de leurs données de consommation. Et pour cause, les installations se font souvent en l'absence du client, sans sollicitation de son consentement « donc en catimini les données personnelles des clients seront vendues.»

La Cnil a annoncé avoir mis en demeure le mardi 27 mars 2018, Direct Énergie au sujet du compteur communiquant Linky. La Commission reproche au fournisseur d'électricité de collecter les données des clients sans leur consentement.

Un grand nombre de communes (environ six cents à ce jour) et des particuliers, chaque jour de plus en plus nombreux, ne veulent pas des compteurs LINKY. Des collectifs anti-linky sont mis en place un peu partout en France. Il semble que si ENEDIS a envie de garder une certaine crédibilité de la part de ses clients, cette entreprise devrait laisser le choix à chaque client de garder ou changer son propre compteur électrique.

**Pourquoi poursuivre des installations contre la volonté des usagers notamment en les menaçant.** De nombreux témoignages nous parviennent chaque semaine à ce sujet.

Une technologie qui apporte des nuisances notamment sur le plan de la santé n'est pas une avancée humaine.

**Le constat est inquiétant : le nombre de dégâts électriques a doublé en France entre 2012 et 2013 pour s'établir à 600 000. Il serait plus judicieux d'investir dans les réseaux au lieu de poser par la force des compteurs électriques non fiables et inutiles pour les usagers.** [http://www.lemoniteur.fr/media/IMAGE/2016/02/26/IMAGE\\_20160226\\_31501041.jpg](http://www.lemoniteur.fr/media/IMAGE/2016/02/26/IMAGE_20160226_31501041.jpg)

**Constatations sur les poses en France et dans le Haut-Rhin des compteurs électriques:** 61% des usagers ne sont pas convaincus de l'utilité de ce nouveau compteur - 19% de particuliers ont eu des problèmes de disjonction à répétition - 4% appareils électriques grillés, dysfonctionnement de la programmation du chauffage, embrasement du compteur. Impact négatif sur leur facture (parfois doublement voire triplement). 36% des communes consultées ont connu également des problèmes de disjonction. 85% des usagers ne consultent pas leur compteur Linky, ce chiffre atteint 93% en logement collectif. Problèmes de lisibilité du compteur : écran trop petit, présentation et défilement peu pratiques, absence de rétro-éclairage qui rend l'écran illisible.

Nous demandons que les maires cessent d'être inquiétés lorsqu'ils prennent des délibérations au bénéfice de leurs concitoyens. L'exercice du principe de précaution et de prévention en matière de santé doit être appliqué. Nous avons atteint dans notre pays un seuil en matière d'ondes à ne pas dépasser. **Qui va payer la facture sanitaire ? A quelle date une étude sérieuse sur les risques sanitaires sera-t-elle engagée?**

Les assureurs ne prennent pas en charge au titre des garanties des contrats habitations, les dommages occasionnés par les ondes électromagnétiques et/ou radio fréquences. Les dommages causés par le «Linky » ne sont donc pas assurés. **Qui va indemniser les victimes en cas de sinistre?**

Le but des industriels est de techniciser à outrance le débat, pour arriver à le rendre incompréhensible, et surtout à le rendre indéchiffrable aux yeux des citoyens.

**Nous avons remis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'aux autorités du département une requête en date du 09 septembre 2017.**

**■ Rappel : Conclusion de la requête qui a été donnée le samedi 09 septembre 2017.**

*« L'ensemble des faits évoqués rend évident et impérieux de faire cesser urgemment les installations des compteurs électriques LINKY. Monsieur le Préfet, nous vous remercions par avance de nous tenir informés des mesures qui seront prises pour maintenir l'ordre public au regard des pratiques illégales de l'entreprise ENEDIS et protéger la population Haut-Rhinoise contre tous risques sanitaires engendrés par les compteurs communicants et objets connectés. »*

**Cette conclusion n'a jamais été aussi d'actualité.**

**Pouvez-vous nous préciser Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ce qui a été entrepris depuis septembre 2017 avec l'entreprise Enedis au regard des problèmes posés par les installations des compteurs LINKY.**

**Pourquoi les pressions sur les clients s'intensifient au lieu de s'arrêter ?**

Nous joignons à cette lettre ouverte une nouvelle pétition (signatures originales) signée par 2084 opposants à l'installation des compteurs LINKY. Les 15525 signataires de nos pétitions doivent être considérés avec respect.

Nous avons constaté que sur le terrain les mêmes problèmes subsistent. La situation s'est même dégradée entre la population et l'entreprise ENEDIS et ses sous-traitants. Les témoignages que nous recevons chaque semaine sont sans appel. Les autorités ont le devoir d'agir. Nous détenons des témoignages irréfutables de consommateurs excédés par le comportement de l'entreprise ENEDIS.

La Fondatrice de l'Association  
Membre direction collégiale  
Ginette DIF



Nicole FLEITH  
Membre direction collégiale



Le secrétaire  
Membre Groupe santé en charge du dossier LINKY  
Patrick Richardet



### **Incidents récents qui prouvent sans ambiguïté la dangerosité des compteurs linky.**

1. Le 28 janvier 2018, **un compteur Linky** a pris feu à Saint-Mathieu (87), France bleu.
2. Fin janvier encore, ainsi que l'explique le journal l'Union, c'est tous les locataires d'un immeuble qui ont été mis en danger par **des incendies de compteurs Linky**.
3. **Le compteur Linky fait hélas son premier mort**. L'inévitable s'est produit : un nouvel incendie de compteur Linky le 07 mars 2018 a tué un habitant à Laxou (Meurthe-et-Moselle) - site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>. Les incendies de compteurs sont réguliers sur tout le territoire français.
4. **Mme DE CARVALHO LOPES - Plainte suite à explosion d'un compteur communicant Linky à son domicile le 22 février 2018 WITTENHEIM-** Son compteur communicant Linky installé par la société ENEDIS en date du 09 Juin 2017 a littéralement explosé. Cette explosion a occasionné dans son habitation des dégâts matériels importants notamment deux convecteurs électriques et une plaque de cuisson ont été endommagés. La plaignante et sa fille ont été mises sous oxygène environ 20 minutes. **Extrait déclaration de la victime** : *« Je ne vis plus normalement depuis ce sinistre. Je suis angoissée en permanence. Cet appareil non fiable a déjà suscité beaucoup d'incidents. Des témoignages ont été recueillis partout en France notamment dans le Haut-Rhin, c'est inacceptable ! je garde un petit garçon de deux ans, je vous laisse imaginer la catastrophe que cela aurait pu engendrer si lui aussi avait été présent ou blessé. »*
5. Les suites des coupures d'électricité à l'église de SUNDHOFFEN lors de l'office œcuménique le 13 mars 2018 : La puissance du compteur a dû être augmenté de 9 kva à 18 kva . Coût pour la Commune : L'abonnement passe à 183 € au lieu de 125 € - **augmentation pour la collectivité ! Beaucoup de particuliers sont obligés également de changer leur abonnement après la pose d'un compteur Linky.**
6. **MÂCON : Un arc électrique produit lors de l'installation d'un compteur mobilise une dizaine de pompiers - Publication : mardi 10 avril 2018 14:04.** Une dizaine de pompiers a été mobilisée à 12h30 suite à une explosion supposée de compteur de gaz au 84 rue Rambuteau. Une fois sur place, les sapeurs-pompiers ont constaté qu'il s'agissait en réalité d'un compteur d'électricité Linky qui avait produit un arc électrique lors de son installation par un agent d'OTI France. L'agent avait heureusement protégé ses yeux avec une visière. Les sapeurs-pompiers attendent actuellement des agents de l'EDF pour déceler le dysfonctionnement qui a provoqué l'incident.

[http://www.macon-infos.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=16461:macon-un-arc-electrique-produit-lors-de-l-installation-d-un-compteur-linky-mobilise-une-dizaine-de-pompiers&catid=94&lang=fr&Itemid=476](http://www.macon-infos.com/index.php?option=com_content&view=article&id=16461:macon-un-arc-electrique-produit-lors-de-l-installation-d-un-compteur-linky-mobilise-une-dizaine-de-pompiers&catid=94&lang=fr&Itemid=476)

**Cette liste est loin d'être exhaustive, chaque jour de nouveaux problèmes se posent (incendies, menaces des sous-traitants, mensonges aux clients, harcèlement téléphonique, installations en l'absence des usagers, problèmes de santé....)**